



Garde enfant suite a une separation

Par **olivier**, le **12/01/2010** à **10:22**

Bonjour, ma compagne quitte le domicile, personne avec laquelle je suis pacser nous avons une fille de 18 mois, on devait trouver un arrangement amiable concernant la petite mais les choses s'enveniment, ma compagne a déjà pris la décision de consulter un psy pour la petite sans me consulter au préalable comment réagir? elle pense que vu sa position professionnelle elle aura la garde de notre enfant elle est assimilée fonctionnaire, j'ai également une bonne situation mais dans le privé se trompe-t-elle?